

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [3]

Artikel: Votation sur le plan fédéral : nouvelle procédure

Autor: A.-M.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La xénophobie dans tous ses états

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 1896, un groupe d'ouvriers italiens déclenche une bagarre dans le quartier zurichois d'Aussersihl. Il y a mort d'homme. Les habitants du quartier réagissent avec violence : pendant trois jours, malgré l'intervention de la troupe, ils pillent et détruisent les lieux d'habitation des immigrés. Plusieures de ces derniers sont blessés grièvement. L'épisode se termine par un exode massif des Italiens qui laisse les chantiers quasi déserts.

Près d'un siècle plus tard, la Suisse a toujours mal à ses étrangers. En sous-titrant son livre* « De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés », Valérie Bory suggère l'idée d'une continuité entre les problèmes d'alors et ceux d'aujourd'hui, même si les affrontements sanglants nous ont pour l'instant été épargnés.

Les reproches qui sont faits actuellement aux demandeurs d'asile ne sont pas identiques à ceux que l'on faisait à l'époque aux travailleurs transalpins, mais l'agressivité qui perce à travers les propos des militant-e-s et responsables de Vigilance et de l'Action nationale interviewé-e-s par l'auteure n'est pas sans analogie avec l'exaspération de la population zurichoise à la fin du siècle dernier.

Aujourd'hui comme alors, les Suisses ou certain-e-s Suisses, ont l'impression d'être envahis physiquement et menacés culturellement, impression particulière-

ment pénible pour un petit peuple dont la cohésion interne tient du miracle. Et aujourd'hui comme alors, ce sont les mêmes mécanismes de défense qui sont mis en œuvre, en particulier le recours aux stéréotypes : « Les Italiens sont sales, bruyants et bagarreurs », « Les Zairois sont des fainéants », « Les Tamouls font tous du trafic de drogue »...

Mais l'idéologie xénophobe contemporaine s'alimente aussi à d'autres sources : elle va de pair avec la nostalgie d'un âge d'or d'avant la société de consommation, la libération des mœurs et l'exploitation effrénée de la nature. Elle implique donc une remise en cause profonde du fonctionnement de notre société, et trouve un écho dans un cercle beaucoup plus large que celui des partis d'extrême-droite qui osent en faire leur étendard.

Le livre de Valérie Bory retrace toute l'histoire des relations de la Suisse avec les étrangers qui ont cherché travail ou refuge sur son sol ; il s'achève sur une analyse critique des deux révisions (loi sur l'asile et loi sur les étrangers) sur lesquelles nous voterons le 5 avril. A lire avant cette date si possible, mais aussi après, tant il est vrai que, quelle que soit l'issue du vote, le problème ne sera pas résolu.

(sl)

*Dehors ! De la chasse aux Italiens à la peur des réfugiés, par Valérie Bory, à paraître ces prochains jours aux Editions P.-M. Favre

Votation sur le plan fédéral

Nouvelle procédure

Jusqu'à présent, à la rare exception récente de l'initiative sur la surveillance des prix, lorsqu'une initiative et un contre-projet sont soumis simultanément aux citoyens, il n'y a guère de chances que l'un des textes recueille suffisamment de voix pour obtenir la double majorité du peuple et des cantons, puisqu'il n'est pas possible, sur le plan fédéral, de voter deux fois « oui ».

Ainsi donc, depuis de nombreuses années diverses propositions ont été avancées en vue de remédier à cette situation qui bloque tout changement. Le Conseil fédéral a fini par reprendre la balle au bond et proposé, par le biais d'une révision de la loi sur les droits politiques, une formule qui prévoit de soumettre aux citoyens une question subsidiaire, ceci pour le cas où l'initiative et le contre-projet seraient tous deux acceptés. Lorsque la majorité des votants se prononce pour un texte, tandis que la majorité des cantons accorde ses suffrages à l'autre, la solution proposée



consiste à convertir les résultats en pourcentages. Le texte qui obtient la plus forte somme de pourcentages de voix de votants et de suffrages de cantons sera finalement adopté. Le Conseil national trouve cette formule suffisamment séduisante pour l'approuver en décembre 1985.

En revanche, ce calcul de pourcentages déplaît au Conseil des Etats, car ce gardien farouche de la souveraineté des cantons n'apprécie guère que la volonté des cantons soit ramenée à un simple pour-cent. Les conseillers aux Etats se mettent d'accord sur une autre formule, en octobre 1986. Ils maintiennent la question subsidiaire, mais abandonnent le système des pourcentages. Ainsi, si l'un des textes est approuvé par le peuple et l'autre par une majorité des cantons, aucun des deux textes n'entrera en vigueur. Alors que le Conseil fédéral avait proposé une modification de la loi, ce qui n'aurait nécessité que le feu vert du Parlement, le Conseil des Etats, jugeant qu'il fallait consulter le peuple pour un changement de cette envergure, a proposé une modification de la Constitution, solution à laquelle le Conseil national s'est rallié en octobre dernier.

A.-M. L.

7

Femmes suisses Février 1987

Dépenses militaires :

Faut-il consulter le peuple ?

Faut-il que le peuple ait son mot à dire lorsque les pouvoirs publics — Conseil fédéral et Chambres fédérales — décident d'engager des dépenses, sur suggestion du Département militaire fédéral (DMF), pour l'achat de matériel de guerre ou la construction d'ouvrages militaires ?

Oui, estiment les socialistes et l'extrême-gauche, ne serait-ce que pour améliorer le climat politique au sein de l'armée et étendre les responsabilités politiques des citoyens. En 1980, le parti socialiste a lancé une initiative populaire fédérale. Il a éprouvé de la peine à récolter les 100 000 signatures nécessaires. Ce n'est que grâce aux efforts de l'extrême-gauche et des

mouvements pacifistes, qu'il est parvenu à déposer son initiative dans les délais — avec environ 111 000 signatures.

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont proposé de rejeter cette initiative. Pour quatre raisons essentiellement : le budget de la Confédération est de la compétence exclusive du Parlement, d'une part ; la menace latente d'un référendum sur des projets planifiés à long terme, renchérirait le prix du matériel d'autre part ; ensuite, il serait difficile d'informer complètement le citoyen sur des projets d'ouvrages militaires ou sur l'acquisition d'armement, en vertu de la sauvegarde du secret militaire ; et enfin la politique de sécurité de la Suisse risque, risquerait, de souffrir de cette innovation qui pourrait être interprétée à l'étranger comme un affaiblissement de la volonté de défense.

A.-M. L.